

## **SICAV L'INVESTISSEUR**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017**

#### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017**

##### ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 447 692 dinars, un actif net de 1 425 848 dinars et un résultat bénéficiaire de la période de 10 965 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires, comprenant le bilan au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

##### ***Étendue de l'examen***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

##### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la Note 5-5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV L'INVESTISSEUR au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 386 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge constatée à ce titre courant le premier trimestre 2017, s'élève à 835 dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 79,97% de l'actif total au 31 mars 2017. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 29 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes**

**Fethi NEJI**

**BILAN**  
**Au 31 mars 2017**  
*(Unité : Dinar)*

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>1 157 654</b>	<b>1 066 782</b>	<b>1 083 793</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	654 221	696 035	619 353
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	503 433	370 747	464 440
c - Autres Valeurs		-	-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>290 038</b>	<b>258 121</b>	<b>266 831</b>
a - Placement monétaires	4-4	205 477	207 284	202 811
b - Disponibilités	4-5	84 560	50 837	64 021
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-6</b>	-	-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 447 692</b>	<b>1 324 903</b>	<b>1 350 624</b>
<u>PASSIF</u>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-7</b>	20 718	19 095	20 512
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-8</b>	1 126	-	291
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>21 844</b>	<b>19 095</b>	<b>20 803</b>
<u>ACTIF NET</u>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-9</b>	1 372 624	1 262 609	1 284 631
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>53 224</b>	<b>43 199</b>	<b>45 190</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	48 053	38 922	10
b - Sommes distribuables de la période		5 171	4 277	45 180
<b>ACTIF NET</b>	<b>4-11</b>	<b>1 425 848</b>	<b>1 305 807</b>	<b>1 329 821</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 447 692</b>	<b>1 324 903</b>	<b>1 350 624</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31 mars 2017**  
*(Unité : Dinar Tunisien)*

	Notes	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>		6 296	5 085	49 093
a - Dividendes	5-1	-	-	29 277
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	6 296	5 085	19 816
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	5-3	2 966	2 411	9 040
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>9 262</b>	<b>7 497</b>	<b>58 133</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	5-4	- 3 413	- 3 220	- 12 983
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>5 849</b>	<b>4 277</b>	<b>45 150</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	5-5	- 835	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 014</b>	<b>4 277</b>	<b>45 150</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	5-6	157	-	30
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>5 171</b>	<b>4 277</b>	<b>45 180</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		- 157	-	- 30
* Variation des +/- values potentielles sur titres		16 096	50 476	117 825
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 10 039	- 4 792	- 54 466
* Frais de négociation de titres		- 106	- 190	- 717
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>10 965</b>	<b>49 772</b>	<b>107 792</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Au 31 mars 2017**  
*(Unité : Dinar)*

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>			
a - Résultat d'exploitation	5 014	4 277	45 150
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	16 096	50 476	117 825
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 10 039	- 4 792	- 54 466
d - Frais de négociation de titres	- 106	- 190	- 717
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	- 38 913
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>			
a - Souscriptions	85 062	-	4 906
* Capital	81 384	-	4 679
* Régularisation des sommes non distrib.	658	-	197
* Régularisations des sommes distrib.	3 019	-	30
b - Rachats	-	-	-
* Capital	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>96 027</b>	<b>49 772</b>	<b>73 785</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>			
a - En début de période	1 329 821	1 256 036	1 256 036
b - En fin de période	1 425 848	1 305 807	1 329 821
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a - En début de période	18 279	18 209	18 209
b - En fin de période	19 437	18 209	18 279
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>73,357</b>	<b>71,712</b>	<b>72,751</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,83%</b>	<b>3,96%</b>	<b>8,57%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 31 MARS 2017**  
*(En dinar)*

**NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE**

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

**NOTE 2 : OBJET**

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents**

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

### **3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions**

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

### **3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents**

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille**

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
  - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 mars 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

### **3-5 : Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-6 : Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces charges sont les seules charges supportées par la SICAV.

## NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

### 4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2017 un montant net de 1 157 654 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Titre	Quantité	Prix de Revient	Cours	Valeur au 31/03/2017	% de l'actif
<b>Actions</b>		<b>652 833</b>		<b>594 052</b>	<b>41.03%</b>
ADWYA	1 692	10 978	5.913	10 005	0.69%
ARTES	10 491	80 341	8.400	88 124	6.09%
ASSAD	2 173	16 931	6.050	13 147	0.91%
ATL	5 000	14 650	2.890	14 450	1.00%
BTE ADP	1 250	37 080	16.450	20 563	1.42%
CAR CEMENT	11375	28 985	2.501	28 449	1.97%
CIL	485	6 148	15.570	7 551	0.52%
NEW BODY LINE	486	3 212	6.454	3 137	0.22%
SFBT	1 312	26 454	19.609	25 727	1.78%
SIAME	12000	29 520	2.269	27 228	1.88%
SIPHAT	610	14 136	6.940	4 233	0.29%
SOPAT	6 000	8 100	1.153	6 918	0.48%
SOTEMAIL	2 385	6 917	1.200	2 862	0.20%
SOTETEL	6 000	21 711	3.176	19 056	1.32%
SOTRAPIL	1 720	40 737	7.574	13 027	0.90%
SOTUVER	13 600	61 196	4.265	58 004	4.01%
SPDIT	6 000	61 800	8.300	49 800	3.44%
TPR	16 380	46 924	2.855	46 765	3.23%
TUNIS RE	4 800	44 366	8.367	40 162	2.77%
WIFACK BANK	15 995	92 648	7.180	114 844	7.93%
<b>Obligations</b>		<b>493 310</b>		<b>503 433</b>	<b>34.77%</b>
ATL 2013-1	1 000	80 000		84 090	5.81%
BNA 2009 SUB	1 000	53 310		55 569	3.84%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		60 000	4.14%
CIL 2016/2	1 200	120 000		120 868	8.35%
HL SUB 2015-1	1 000	100 000		102 187	7.06%
TL 2013-2 B	1000	80 000		80 720	5.58%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>58 339</b>		<b>60 169</b>	<b>4.16%</b>
SICAV L'EPARGNANT	578	58 339	104.099	60 169	4.16%
<b>TOTAL</b>		<b>1 204 482</b>		<b>1 157 654</b>	<b>79.97%</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à un montant de 654 221 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Actions et droits rattachés	652 833	836 430	628 913
Différence d'estimation sur actions	-58 781	-140 395	-74 339
Actions SICAV	58 339	0	63 487
Différence d'estimation sur actions SICAV	1 830	0	1 292
<b>Total</b>	<b>654 221</b>	<b>696 035</b>	<b>619 353</b>

#### 4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 31/03/2017, un montant de 503 433 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Obligations	493 310	359 980	453 310
Intérêts courus	10 123	10 767	10 814
Intérêts intercalaires courus sur obligations	0	0	316
<b>Total</b>	<b>503 433</b>	<b>370 747</b>	<b>464 440</b>

#### 4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 205 477 Dinars au 31/03/2017. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
BTCT	0	0	0
intérêts précomptés /BTCT	0	0	0
Intérêts courus/BTCT	0	0	0
Compte à terme	200 000	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	5 477	7 284	2 811
<b>Total</b>	<b>205 477</b>	<b>207 284</b>	<b>202 811</b>

#### 4-5 : Disponibilités

Au 31/03/2017, les disponibilités constituées d'avoirs en banque et de sommes à l'encaissement, s'élèvent à 84 560 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Avoirs en Banque	84 560	50 837	64 021
Sommes à l'encaissement	0	0	0
<b>Total</b>	<b>84 560</b>	<b>50 837</b>	<b>64 021</b>

#### 4-6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse un solde nul au 31/03/2017. Ce solde est aussi nul à la clôture de l'exercice précédent.

#### 4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2017, à 20 718 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Gestionnaire	2 381	2 291	2 302
Commission réseau	17 489	16 171	17 147
Commission dépositaire	848	633	1 063
<b>Total</b>	<b>20 718</b>	<b>19 095</b>	<b>20 512</b>

#### 4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2017, à 1 126 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Etat retenue à la source / dividendes distribués	291	0	291
Contribution conjoncturelle à payer	835	0	0
<b>Total</b>	<b>1 126</b>	<b>0</b>	<b>291</b>

#### 4-9 : Capital

Au 31/03/2017, le capital a atteint un niveau de 1 372 624 Dinars, enregistrant ainsi une hausse de 8,7% par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2016, et une hausse de 6,8% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2016. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Capital social	1 415 231	1 410 552	1 410 552
Souscriptions	81 384	0	4 679
Rachats	0	0	0
Frais de négociation de titres	-106	-190	-717
Variation d'estimation / actions	-58 781	-140 395	-74 339
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 830	0	1 292
Plus value/ actions	0	4 140	11 621
Moins value/ actions	-10 200	-10 123	-67 296
Plus value/Titres OPCVM	161	1 192	1 210
Moins value/ Titres OPCVM	0	0	0
+/- val/report /Titres OPCVM	-1 292	-549	-549
+/- val/report actions	74 339	191 420	191 420
+/- val/report obligation	0	0	0
<b>Sous-total 1</b>	<b>1 502 566</b>	<b>1 456 047</b>	<b>1 477 873</b>
Sommes non distribuables / exercice clos	-130 600	-193 438	-193 438
Régul des sommes non distribuables (souscription)	658	0	197
Régul des sommes non distribuables (rachats)	0	0	0
<b>Sous-total 2</b>	<b>-129 942</b>	<b>-193 438</b>	<b>-193 242</b>
<b>Capital</b>	<b>1 372 624</b>	<b>1 262 609</b>	<b>1 284 631</b>

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2017, se détaillent ainsi:

**Capital au 31-12-2016**

Montant	1 284 631
Nombre de titres	18 279
Nombre d'actionnaires	42

**Souscriptions réalisées**

Montant	81 384
Nombre de titres émis	1 158
Nombre d'actionnaires entrants	2

**Rachats effectués**

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

**Autres mouvements**

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	16 096
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-10 039
Frais de négociation de titres	-106
Régularisation des sommes non distribuables	658

**Capital au 31-03-2017**

Montant	1 372 624
Nombre de titres	19 437
Nombre d'actionnaires	44

**4-10 : Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2017, à 48 053 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Report à nouveau sur arrondis de coupons	0	0	10
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	48 053	38 922	0
<b>Total</b>	<b>48 053</b>	<b>38 922</b>	<b>10</b>

#### 4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2017, à 1 425 848 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au même trimestre de l'année 2016 de 9,2%.

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Capital	1 372 624	1 262 609	1 284 631
Sommes distribuables	53 224	43 198	45 190
<b>Total</b>	<b>1 425 848</b>	<b>1 305 807</b>	<b>1 329 821</b>

#### NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 5-1 : Dividendes

Courant le premier trimestre 2017, aucun revenu n'a été enregistré sous forme de dividende :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des actions	0	0	29 277
Revenus des Titres OPCVM	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 277</b>

##### 5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2017, un montant de 6 296 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	10 123	10 766	10 814
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-10 814	-11 761	-11 761
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	6 987	6 080	20 447
Intérêts intercalaires (Potentiel)	0	0	316
<b>Total</b>	<b>6 296</b>	<b>5 085</b>	<b>19 816</b>

### 5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 2 966 Dinars au titre du premier trimestre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus bons de trésor (Potentiel)	0	0	0
Revenus bons de trésor (Report)	0	0	0
Revenus bons de trésor (Réalisé)	0	0	0
Revenus compte à terme (Potentiel)	5 477	7 285	2 811
Revenus compte à terme (Report)	-2 811	-4 983	-4 983
Revenus compte à terme échus	0	0	9 611
Intérêts sur comptes de dépôts	300	109	1 601
<b>Total</b>	<b>2 966</b>	<b>2 411</b>	<b>9 040</b>

### 5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du premier trimestre 2017, un montant de 3 413 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 731	2 576	10 387
Rémunération de réseau (2)	341	322	1 298
Rémunération du dépositaire (3)	341	322	1 298
<b>Total</b>	<b>3 413</b>	<b>3 220</b>	<b>12 983</b>

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

### 5-5 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre du premier trimestre 2017, un montant de 835 Dinars. Elles sont constituées exclusivement par les montants comptabilisés au titre d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

En effet, et en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge globale au titre de ladite contribution, s'élevant à 3 386 DT, seront rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et sera payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

### 5-6 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation courant le premier trimestre 2017, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	157	0	30
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachats)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>30</b>